



Compte rendu du conseil municipal du jeudi 7 avril 2022

Convocation : 30 mars 2022

Affichage du compte-rendu : 15 avril 2022

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 7 avril 2022 à 19h en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sandra HÄHLEN, Maire.

Présents : Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Georges MONNIER, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU, Emilie DACLIN, Guy TONNAIRE, Anne LE GUIRIEC-ROY, Ernest MARTENOT, Claudine MILLER, Jérôme BERT, Sandrine DEBRAND, Michel ROCHET, Daniel FERNIOT.

Absents excusés : Jocelyne GENELETTI donne pouvoir à Daniel FERNIOT

Secrétaire de séance : Mme Virginie FALCINELLA-GILLARD

Le précédent compte-rendu du conseil est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté.

M. Guy TONNAIRE arrive à 19h04. M. Jérôme BERT arrive à 19h28.

Délibérations : Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1 – DPU :

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée AD 59 et 60.

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de l'habitation cadastrée A 385.

2 – Vote du compte administratif 2021 du budget principal :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	593 955,44 €	620 837,79 €	1 214 793,23 €
Recettes	884 353,45 €	293 382,09 €	1 177 735,54 €
Restes à réaliser dépenses		127 787,79 €	
Restes à réaliser recettes		134 824,32 €	
Résultat de clôture	290 398,01 €	-327 455,70 €	- 37 057,69 €

M. Rochet demande des explications sur les comptes alimentation et fêtes et cérémonies. M. Ferniot demande des explications sur le déplacement de la caméra de la salle des fêtes. M. Monnier explique que la caméra a été mise sur l'arche car elle était obturée par l'extension de l'école.

Mme le Maire explique que les travaux de la salle des fêtes sont terminés. Toutes les subventions de la mairie ont été encaissées.

M. Rochet revient sur les prérogatives du Maire pour débattre des achats.

Mme le Maire quitte la séance le temps du vote.

Le compte administratif est adopté avec 12 voix pour et 3 voix contre (Mrs Rochet et Ferniot, Mme Geneletti).

3 – Compte de gestion du comptable 2021 du budget principal :

Le conseil approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

4 – Affectation des résultats 2021 du budget principal :

Le conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement (525 611,62 €) en recettes de fonctionnement et l'excédent d'investissement (251 295,75 €) en recettes d'investissement sur le budget 2022.

5 - Budget 2022 du budget principal :

Fonctionnement : dépenses et recettes	1 233 130,00 €
Investissement : dépenses et recettes	1 414 412,00 €
Total des deux sections	2 647 542,00 €

Mme le Maire explique que le Sidec préconise une augmentation de 100 % des dépenses de combustible et d'électricité. Concernant les dépenses de fournitures scolaires, une mutualisation de certains achats avec la commune va être envisagée pour faire des économies. La nouvelle caserne de pompiers va être construite sur Mouchard. S'agissant d'une construction à caractère humain, elle peut être construite dans la ZA des Essarts. M. Julien vendrait environ 4 000 m² de terrain à 3€/m². Une réunion est prévue le 2 mai avec le colonel, les communes concernées et la CCVA pour définir l'implantation. M. Rochet signale qu'il n'est pas logique que les 11 communes concernées ne participent pas financièrement.

Des projets n'ont pas été budgétés car les montants ne sont pas connus définitivement. Cela fera l'objet d'une décision modificative.

Le budget est voté avec 14 voix pour et 1 abstention (Mr Rochet)

6 – Vote du compte administratif 2021 du budget du lotissement Les Varraches :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Dépenses	17 581,76 €	9 596,00 €	27 177,76 €
Recettes	122 156,00 €	0,00 €	122 156,00 €
Résultat de clôture	104 574,24 €	- 9 596,00 €	94 978,24 €

Mme le Maire quitte la séance le temps du vote.

7 – Compte de gestion du comptable 2021 du budget du lotissement Les Varraches :
Le conseil approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021.

8 – Affectation des résultats 2021 du budget du lotissement Les Varraches :
Le conseil décide d'affecter le déficit de fonctionnement (- 196 881,31 €) en dépenses de fonctionnement et l'excédent d'investissement (140 404,00 €) en recettes d'investissement sur le budget 2022.

9 - Budget 2022 du lotissement Les Varraches :

Fonctionnement : dépenses et recettes	222 211,00 €
Investissement : dépenses et recettes	163 330,00 €
Total des deux sections	385 541,00 €

10 – Vote des taux des taxes 2022 :

Il est décidé de maintenir les taux communaux comme en 2021 soit 39,82% pour le foncier bâti et 22,06% pour le foncier non bâti.

11 – Utilisation du gymnase par l'association Sport et Forme.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2021 a pris une délibération pour mettre à disposition de l'association une salle au gymnase moyennant un loyer mensuel de 300 €. Un courrier est parti le 6 octobre 2021 pour informer M. Pingliez de la décision. N'ayant pas de nouvelles, M. Chalumeau et Mme West-Lamy ont pris contact pour fixer un rendez-vous. Une entrevue a eu lieu le 11 mars 2022. M. Pingliez explique que dans son plan de financement il avait prévu un loyer de 150 € par mois. Il demande également à ce que des aménagements soient faits dans les douches, ces travaux étant prévus dans la rénovation à venir.

Mme le Maire met au vote un montant de loyer à 150 € par mois. Avec 8 voix contre (Mme Hählen, M. Monnier, Mme West-Lamy, M. Chalumeau, Mme Miller, M. Rochet, Mme Geneletti, M. Ferniot) et 4 abstentions (Mme Falcinella-Gillard, Mme Daclin, Mme Le Guiriec-Roy, M. Martenot), le loyer restera à 300 € et le président sera informé par courrier de la décision prise.

Informations diverses :

Groupe scolaire : Madame le maire explique que les discussions sont toujours en cours et qu'un consensus semble difficile à trouver. Rappel est fait que la construction d'un groupe scolaire n'est pas une solution à tout et que cela n'empêche pas la chute démographique nationale.

SPA : Il est décidé de renouveler pour 2022 la convention fourrière avec la SPA.

Récupérateur d'eau : L'agence de l'eau verse une subvention d'un montant de 4 555 €. Total des subventions reçues : 8 560 € pour une dépense de 15 945,60 €.

Bal des pompiers : L'amicale des pompiers Lorette souhaite organiser un bal au champ de foire le 11 juin 2022 de 20h à 4h. Ils demandent un prêt de matériel (barrières, barnum). Voir s'il faut augmenter l'ampérage au local loisirs. La ville de Poligny prête une scène. L'idée est de recréer une dynamique et des moments de convivialité après deux années de crise sanitaire. L'idée est validée par le conseil municipal.

Réunions de travail : Mme le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent l'organisation de réunions préparatoires avant le conseil municipal. A programmer suivant les sujets.

Dates manifestations diverses :

- 22 mai – vide grenier
- 11 juin – bal des pompiers
- 18 juin - fête de la musique
- 4 septembre – randonnée
- Décembre – marché de Noël

Percée du vin jaune : 10000 personnes le samedi et 5000 personnes le dimanche. Parrain : Laurent Gerra. Organisateurs très satisfaits. Les parkings à Mouchard ont été très appréciés. Pas d'incident majeur. L'année prochaine la manifestation aura lieu à Voiteur.

Local fruits : M. Tonnaire remercie Mrs Kimmel et Rochet pour l'installation d'un contre poids sur le plateau du pressoir fruits.

Voyage à Vöhl : Il aura lieu les 29-30 avril et 1er mai 2022

Comité de jumelage : La prochaine réunion aura lieu le 19 avril 2022

Fontaine du bas : Mme Debrand demande quand le pont sera remis en service. M. Tonnaire est en train de le refaire.

La séance est levée à 22h.

La secrétaire

Virginie FALCINELLA- GILLARD



le Maire

Sandra HÄHLEN

